



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET
CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÈGLEMENT N° 1709-27**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-27 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 afin d'ajuster les frais de remorquage, des cours de natation et des bains libres et d'ajouter des frais relatifs à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 21^e jour de novembre 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca